



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
21.06.2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAU, GARCIA, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, PAWLACZYK,

N° 19/59

**Absents :** Mr SOULA procuration à Mr GRIALOU  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH  
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY  
Mr SAMATAN procuration à Mr CROUZET  
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE  
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.  
Mrs LEFERT, GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL (excusée), PELLEGRINI

**Secrétaire :** Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**PARTICIPATION DE  
LA COMMUNE DE  
SAINT-JUERY AUX  
FRAIS LIES AU FEU  
D'ARTIFICE**

Les communes d'Arthès et de Saint-Juéry organisent conjointement les festivités du 13 juillet (Sabo en fête) qui comprennent notamment un feu d'artifice, un bal et animations diverses.

Ces manifestations se déroulant sur la commune d'Arthès le 13 juillet au soir, c'est cette dernière qui en règlera les frais. La commune de Saint-Juéry doit s'engager à participer à hauteur de 50 % au vu d'un état récapitulatif l'ensemble des frais liés à ces festivités.

L'ensemble de ces frais est estimé à 17 000 € T.T.C.

Une convention définissant les engagements de chaque commune sera signée par son représentant.

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de participer à hauteur de 50 % aux frais liés à la fête du 13 juillet 2019.

AUTORISE le Maire à signer la convention à venir entre les deux communes.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 1er juillet 2019  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

